

Décision n°2025-83

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°25A008 : Agrandissement du cimetière des Pins

Attribution du marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée à DYNAMIC CONCEPT situé 176 route de Parves à Belley (01300) en vue de réaliser des travaux d'agrandissement du nouveau cimetière,

CONSIDÉRANT la procédure adaptée engagée pour sélectionner les entreprises,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 14 avril 2025 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et le 16 avril 2025 sur marcheonline.com et le moniteur.fr, fixant la date limite de remise des offres au 19 mai 2025,

CONSIDÉRANT que le marché est décomposé en deux lots comme suit :

- Lot 1 – Terrassement-VRD
- Lot 2 – Aménagements paysagers

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le lot n°1 « Terrassement-Réseaux » est attribué à l'entreprise FAMY TP CHARRIN située 1731 route nationale 6 à Arnas (69400) pour un montant de 178 297,33 €HT soit 213 956,79 €TTC.

ARTICLE 2 : Le lot n°2 « Aménagements paysagers » est attribué à la société TERIDEAL TARVEL située 90 rue André Citroën à GENAS (69740) pour un montant de 160 092,05 €HT soit 192 110,46 €TTC.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 19 juin 2025,

Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE,



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20250619-Dec2025-83-AU
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025